Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 1 (2001)

Artikel: Le partage des responsabilités

Autor: Rion, Anita

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-352116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Anita Rion *Ministre de l'Education*

Le partage des responsabilités

Pemme et travail forment un couple solidement cimenté par la société. On a longtemps incité les

femmes à consacrer prioritairement leur énergie à la vie familiale. Au nom de l'amour et pour servir la société, elles devaient éclairer de leur ardeur un foyer de tâches et de contraintes qui les tenait à l'écart du monde professionnel, des milieux économiques et politiques. En se coulant dans le moule de la famille bourgeoise – homme au travail, femme au foyer – les femmes faisaient œuvre utile pour ceux qui décidaient. Ces temps semblent éloignés et pourtant le monde du travail actuel est encore conditionné par le modèle familial traditionnel.

Dans nos milieux professionnels, l'égalité entre hommes et femmes avance certes, mais elle souffre de pesanteurs sociales plus pénalisantes pour les femmes que pour les hommes. D'où la nécessité de sensibiliser régulièrement la population, et plus particulièrement la population féminine, à une question liée étroitement au progrès social. Les mouvements féministes et les Bureaux de l'égalité mis en place par la Confédération, la plupart des cantons et certaines grandes communes s'y emploient. L'entrée en vigueur, en 1996, de la Loi sur l'égalité, interdisant la discrimination dans la vie professionnelle, a du reste renforcé leur légitimité.

Si l'on avance lentement sur le chemin de l'égalité professionnelle, c'est en raison de l'héritage culturel qui agit encore sur nos comportements mais aussi parce que l'égalité est un vaste chantier qui traverse de nombreux domaines de la société tels que le travail, la famille et les assurances sociales. On constate en outre que les nouveaux modes de pro-

duction ainsi que la progression des temps de travail éclatés favorisent la création d'emplois à temps partiel occupés principalement par des femmes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à concilier activité professionnelle et famille (55% des femmes actives travaillent à temps partiel contre 9,4% des hommes); de ce fait leurs journées de travail sont de plus en plus longues. Les femmes gagnent en moyenne 20-25% de moins que les hommes. Elles assument le tiers du travail rémunéré et près des 90% du travail non rémunéré. Si les disparités de formation ont tendance à diminuer, les choix professionnels restent toutefois fortement marqués par le sexe.

Les femmes réclament aujourd'hui une politique sociale qui tienne compte de leur nouvelle situation. Elles doivent faire valoir leurs aspirations à l'égalité et à l'indépendance dans le monde du travail, dans les organes politiques - où elles ne comptent encore en moyenne que 25% des membres des parlements et des gouvernements fédéraux et cantonaux - pour influencer la législation relative à la formation, au travail, à la sécurité sociale et pour développer les structures d'accueil des enfants. Pour la femme, le besoin d'intégration sociale reste très important et il doit être pris en compte dans toutes les phases de la vie. La notion de partage du travail domestique doit en outre absolument faire partie de l'éducation et devenir réalité si l'on veut évoluer dans le sens d'une meilleure répartition du travail. Il appartient à chacun de lutter contre les idées préconçues et les barrières artificielles que la société dresse entre les sexes. Le partage équitable du travail favorise le partage des responsabilités, source d'indépendance, d'harmonie et d'émulation.